

W - Guerre 1939-1945

Fonds du Cabinet du préfet

Cotes extrêmes : W

Fonds du Cabinet du préfet, 1940-1946.

Description physique : Métrage linéaire : 41,00 ml

Origine : Préfecture. Cabinet du préfet

Biographie ou histoire

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) institue dans chaque département, un préfet "seul chargé de l'administration". Le corps préfectoral, ainsi mis en place par Bonaparte, ne sera jamais remis en cause. Au fil du temps, les différents régimes politiques vont préciser et étendre les pouvoirs des préfets.

Afin d'asseoir son autorité, le régime de Vichy prend différentes mesures qui touchent de près les préfets et l'administration territoriale, à commencer par l'épuration au sein du corps préfectoral : de nombreux préfets sont relevés de leur fonction, par des mises en disponibilité, en retraite, des révocations et ce, dès les premiers temps du régime de Vichy. Ayant consolidé ses positions par un renouvellement important du corps préfectoral, Vichy renforce les pouvoirs des préfets.

Le préfet représente l'autorité de l'État et les intérêts de la Nation dans le cadre du département. A ce titre, il surveille l'exécution des lois et doit assurer l'application des ordres du gouvernement, fonction rappelée par la loi du 23 décembre 1940. Ce texte traduit la volonté du gouvernement de Vichy de rationaliser le fonctionnement de l'administration et de redonner aux préfets prestige et autorité. Par ailleurs, le préfet exerce la tutelle administrative à l'égard des communes et établissements publics communaux (fonction partagée avec les sous-préfets depuis 1926). Il a le pouvoir de suspendre maires et adjoints, de se substituer aux maires, d'approuver ou d'annuler les délibérations municipales.

Ces pouvoirs se trouvent, de fait, accrus par le gouvernement de Vichy qui entend soumettre les collectivités locales. La loi du 14 novembre 1940 permet de déclarer démissionnaire d'office, pour des raisons « d'ordre public ou d'intérêt général », tout conseiller général, d'arrondissement ou municipal ; la démission est prononcée par les préfets pour les communes de moins de 10 000 habitants, par le ministre pour les autres. De même, les élus municipaux peuvent être révoqués par le ministre après mise en demeure adressée par le préfet (loi du 16 novembre 1940). Le même jour, une loi réorganise les corps municipaux : dans les communes de plus de 2000 habitants, maires et adjoints ne sont plus élus mais nommés par le préfet ou par le ministre de l'Intérieur (lorsque les communes ont plus de 10 000 habitants) ; les conseillers municipaux sont également nommés par le préfet pour les communes de 2 000 à 50 000 habitants à partir de listes établies par les maires (au delà de 50 000 habitants, ils sont nommés par le ministre à partir de listes établies par les préfets sur avis des maires). Là où ils sont élus (communes de moins de 2 000 habitants), le préfet a le pouvoir de dissoudre les conseils municipaux.

La loi du 12 octobre 1940 suspend les sessions des conseils généraux ; leurs pouvoirs sont confiés aux préfets. Une commission administrative, composée de 7 à 9 membres nommés par le ministre de l'Intérieur peut les assister ; elle est purement consultative, et ne se réunit que sur convocation, et uniquement pour examiner des dossiers proposés par le préfet. Elle est remplacée par un conseil départemental composé de membres nommés (loi du 7 août 1942).

Dès 1942, le gouvernement de la France libre prépare le remplacement des autorités vichyssoises par des institutions provisoires chargées de restaurer l'État républicain et d'annuler les actes de l'État français. La relève soigneusement préparée à Alger et par le Comité national de la Résistance a permis, de façon générale, l'installation des nouvelles autorités, sans heurt, avant même l'arrivée des troupes américaines.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Le fonds du cabinet constitue une source riche d'informations relatives à la Seconde guerre mondiale. Les séries chronologiques de correspondance reflètent l'activité des préfets, les relations nécessairement entretenues avec le gouvernement de Vichy d'une part, et avec les autorités allemandes, d'autre part. En ce qui concerne les rapports avec les collectivités locales, on notera la présence de quelques dossiers relatifs aux démissions d'office de conseillers municipaux, à la commission administrative bientôt remplacée par un conseil départemental (chargé d'assister le préfet qui s'est vu confier les pouvoirs du Conseil général). Les documents concernant le rétablissement du Conseil général et l'organisation des élections à la Libération sont peu nombreux.

La seconde partie du fonds, "les relations avec les administrations", est relativement imposante. Tous les secteurs administratifs sont représentés ; le sujet principal est la gestion du personnel, et plus précisément le recrutement. On y trouve également les dossiers relatifs aux prisonniers, aux réfugiés, sinistrés et victimes de guerre. On peut s'étonner de l'absence de dossier relatif au statut des fonctionnaires (loi du 14 septembre 1941), du peu de document concernant la Charte du travail du 4 octobre 1941, le travail des Français en Allemagne, la "relève" (1942) ou le service du travail obligatoire institué par la loi du 16 février 1943.

Le chapitre consacré à la police est, vu les circonstances, particulièrement intéressant. Tous les aspects de la vie des services de police pendant la guerre sont abordés : l'organisation, avec notamment l'étatisation des polices municipales prévue par la loi du 23 avril 1941, la gestion du personnel, les missions de police administrative, la surveillance des personnes et des mouvements (étrangers, sociétés secrètes, mouvements de résistance, de collaboration, contrôle de l'opinion publique...).

Une partie est consacrée aux affaires de guerre : relations avec l'occupant, statut des juifs, camps d'internement (du Croisic et du Pouliguen, de Choisel à Châteaubriant, de la Forge à Moisdon-la-Rivière), les bombardements, la poche de Saint-Nazaire.

Enfin, la répression des faits de collaboration, l'épuration, a laissé des dossiers abondants.

On notera la présence des archives issues du service des interprètes créé dès 1940, directement rattaché au Cabinet du préfet et dirigé par E. Duménil.

Mode de classement

ADMINISTRATION GENERALE
RELATIONS AVEC LES SERVICES ADMINISTRATIFS
POLICE AFFAIRES DE GUERRE
LIBERATION ET EPURATION
SERVICE DES INTERPRETES

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 1, Fonds du Cabinet du préfet (1940-1946), Nantes, 2002.

(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Fonds des Divisions de la préfecture, 1940-1946
- Fonds des sous-préfectures de Châteaubriant (43 W) et de Saint-Nazaire (1803 W), 1940-1946
- Fonds de la police et des Renseignements généraux de Nantes, 1940-1946
- Fonds du Comité départemental de Libération, 1944-1946 (10W)
- Fonds du Comité de confiscation des profits illicites, 1944-1955 (1679 W)

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

ARON (Robert), Histoire de l'épuration, Paris, Fayard, 3 vol., 1967-1975.

- BARGETON (René), Dictionnaire biographique des préfets (septembre 1870-mai 1982), Paris, Archives nationales, 1994.
- BARUCH (Marc Olivier), Servir l'État français : l'administration en France de 1940 à 1944, Paris, Fayard, 1997.
- BAUDOT (Marcel), Libération de la Bretagne, Paris, Hachette, 1974.
- BERLIERE (Jean-Marc) et PESCHANSKI (Denis), dir., La police française (1930-1950), entre bouleversements et permanences, Paris, La Documentation française, 2000.
- BLOCH-LAINE (François), GRUSSON (Claude), Hauts fonctionnaires sous l'Occupation, Paris, Odile Jacob, 1996.
- BOUGEARD (Claude), "La transition des pouvoirs en Bretagne à la Libération" dans Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, tome LXVI.
- BOURGEON (Jean), Journal d'un honnête homme pendant l'Occupation (juin 1940-août 1944), Thonon-les-Bains, Éditions de l'Albaron, 1990.
- LECORNU (Bernard), Un préfet sous l'Occupation allemande, Châteaubriant, Saint-Nazaire, Tulle, Paris, France Empire éditeur, 1984.
- LIAIGRE (Franck), "L'étatisation et les réformes de 1941-1942, Nantes", dans Berlière (Jean-Marc) et Peschanski (Denis), dir., La police française (1930-1950), entre bouleversements et permanences, Paris, La Documentation française, 2000.
- ROUQUET (François), L'épuration dans l'administration française : agents de l'Etat et collaboration ordinaire, Paris, CNRS éditions, 1993.
- SAINCLIVIER (Jacqueline), La Bretagne dans la guerre 1939-1945, Rennes, Ouest-France, 1994.
- SAINCLIVIER (Jacqueline), "Culture politique et pouvoirs locaux en Bretagne (1935-1953)", dans Les annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, 1996, tome 103.
- SALLIER DUPIN (Jean-Yves de), "Les préfets de la Loire-Atlantique de 1915 à 1945", dans Revue du Centre généalogique de l'ouest, n° 52, 1987.

Services de la Préfecture (divisions)

Cotes extrêmes : W

Services de la Préfecture (divisions).

Date de l'unité documentaire : 1940-1946

Liens

- 2100 W, fonds du Secrétariat général
- 2101 W, première division
- 2102 W, deuxième division
- 2103 W, troisième division
- 2104 W, quatrième division
- 2106 W, service des réquisitions allemandes
- 80 W, service des Réfugiés

Sous-préfecture de Châteaubriant

Cotes extrêmes : W

0043 W - Sous-préfecture de Châteaubriant, 1940-1946.

Description physique : Métrage linéaire : 11,50 ml

Origine : Sous-préfecture de Châteaubriant

Biographie ou histoire

La loi du 28 pluviôse an VIII modifie le découpage du département et crée une nouvelle circonscription administrative, l'arrondissement, intermédiaire entre le canton et le département. La création du corps préfectoral s'accompagne de l'installation d'une sous-préfecture dans chacun des cinq arrondissements de la Loire-Inférieure : le premier sous-préfet de Châteaubriant, Nicolas BERNARD DUTREIL est nommé le 17 germinal an VIII.

Si à l'origine, le sous-préfet est uniquement un intermédiaire entre le préfet et le maire, les décrets des 25 mars 1852, 13 avril 1861 et 4 novembre 1926 élargissent peu à peu ses attributions, notamment en matière de police administrative et de tutelle sur les communes.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Le fonds de la sous-préfecture de Châteaubriant reflète le rôle politique du sous-préfet, informateur et agent électoral. Il porte sur tous les domaines entrant dans les compétences de la sous-préfecture et complète les fonds de la préfecture par un éclairage plus local. Les questions traitées sont les mêmes mais les dossiers sont produits dans des contextes différents, influant sur l'approche du problème. On y trouvera des dossiers portant sur l'administration générale (personnel, affaires communales, voyages officiels, distinctions honorifiques), les élections, la police (et notamment sur ses attributions en matière de sûreté générale : surveillance des étrangers et des mouvements politiques), les activités liées aux événements de guerre (relations avec les Allemands et avec le gouvernement de Vichy, le problème des réfugiés, les bombardements, les otages, les prisonniers, la Libération)...

L'originalité du fonds réside surtout dans les documents produits en fonction des circonstances : c'est le cas des dossiers relatifs aux camps d'internement. Créé en 1939 pour accueillir les Espagnols fuyant devant l'avancée des troupes du général Franco, le camp de la Forge à Moisdon-la-Rivière rassemble, à partir du 11 novembre 1940, les nomades astreints à résidence conformément au décret du 6 avril 1940. Si Le camp de Choisel (initialement le champ de courses) à Châteaubriant abrite, dans un premier temps des soldats français faits prisonniers, les autorités d'occupation, début 1941, évacuent le camp et le mettent à la disposition de l'administration préfectorale pour y aménager un centre de séjour surveillé pour indésirables, internés politiques (et temporairement des nomades). Ces deux camps ferment au 15 mai 1942. Le camp de Choisel est rouvert, en septembre 1944, pour accueillir des internés d'une toute autre nature : ceux qui se sont compromis avec les Allemands, avec Vichy, les collaborateurs ou suspects de collaboration, de marché noir...

Mode de classement

Administration générale

Bâtiments de la sous-préfecture (château)

Elus, personnel administratif et judiciaire, officiers ministériels

Affaires politiques municipales

Police

Affaires de guerre

Mesures administratives privatives de liberté et camps d'internement

Santé et hygiène, assistance

Population

Affaires économiques

Finances

Voirie et transports

Travail

Urbanisme

Enseignement, jeunesse

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique : Archives de la sous-préfecture de Châteaubriant (1830-1946), Nantes, Conseil général de Loire-Atlantique, 2000, 1

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Fonds du Cabinet du préfet, 1940-1946 (série W).

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

- MALTETE (L.), Histoire administrative du département de la Loire-Inférieure, Nantes, s. d., 145 p.
- AMON D'ABY (F.-J.), Vie administrative en Loire-Atlantique, ronéotypé, 511 p.
- MENARD (Noëlle), Châteaubriant, Moisdon-la-Rivière, Juigné-les-Moutiers, 1939-1940. Les réfugiés espagnols de la Guerre d'Espagne, La mée socialiste, n° 24, 1998, p. 5-9. : ill.
- GRENIER (Fernand), Ceux de Châteaubriant, Villeneuve-Saint-Georges, éd ouvrières, 1971
- GABORY (Emile), Les Réfugiés chez nous, Nancy, 1921, 255 p.
- GERNOUX (Alfred), Châteaubriant et ses martyrs, Nantes, 1946, 310 p.

Fonds de la sous-préfecture de Saint-Nazaire

Cotes extrêmes : W

1803 W - Fonds de la sous-préfecture de Saint-Nazaire, 1940-1946.

Description physique : Métrage linéaire : 11,60 ml

Origine : Sous-préfecture de Saint-Nazaire

Biographie ou histoire

La loi du 28 pluviôse an VIII modifie le découpage du département et crée une nouvelle circonscription administrative, l'arrondissement, intermédiaire entre le canton et le département. La création du corps préfectoral s'accompagne de l'installation d'une sous-préfecture dans chacun des cinq arrondissements de la Loire-Inférieure. En 1800, l'arrondissement de Saint-Nazaire dépendait de Savenay et comportait onze cantons : Blain, Le Croisic, Guéméné-Penfao, Guérande, Herbignac, Pontchâteau, Saint-Étienne-de-Montluc, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Nazaire, Savenay et Saint-Nicolas-de-Redon. Dès 1861, la ville de Saint-Nazaire qui avait pris beaucoup d'importance depuis la création du bassin à flot, aspirait à prendre la place de Savenay comme chef-lieu d'arrondissement. Après moult péripéties, ce fut chose faite le 22 janvier 1868, date de signature du décret par l'Empereur, au grand mécontentement des savenaysiens. C'est ainsi que Louis LA SEYNE de CHASTELLUC, sous-préfet de Savenay depuis le 17 avril 1862, devient sous-préfet de Saint-Nazaire le 22 janvier 1868. Toutefois, il faut attendre 1888 pour qu'un Hôtel de sous-préfecture soit construit à Saint-Nazaire. \$ En 1926, l'arrondissement de Saint-Nazaire récupère les cinq cantons de Paimboeuf (sous-préfecture supprimée) mais est amputé de trois cantons (Saint-Nicolas-de-Redon, Guéméné-Penfao et Blain) rattachés à l'arrondissement de Châteaubriant.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Le fonds de la sous-préfecture de Saint-Nazaire reflète le rôle politique du sous-préfet, informateur et agent électoral. Il porte sur tous les domaines entrant dans les compétences de la sous-préfecture et complète les fonds de la préfecture par un éclairage plus local. Les questions traitées sont les mêmes mais les dossiers sont produits dans des contextes différents, influant sur l'approche du problème. On y trouvera des dossiers portant sur l'administration générale (personnel, affaires communales, voyages officiels, distinctions honorifiques), les élections, la police (et notamment sur ses attributions en matière de sûreté générale : surveillance des étrangers et des mouvements politiques), les activités liées aux événements de guerre (relations avec les Allemands et avec le gouvernement de Vichy, le problème des réfugiés, les bombardements, les otages, les prisonniers, la Libération)...

L'originalité du fonds réside surtout dans les documents produits en fonction des circonstances : c'est le cas des dossiers relatifs au naufrage du *Lancastria*, à la poche de Saint-Nazaire.

Mode de classement

Administration générale

Administration et comptabilité communale

Police
Affaires militaires
Affaires de guerre
Santé et hygiène, assistance
Logement
Affaires économiques
Voirie et transports
Travail
Urbanisme - Travaux publics
Enseignement - Jeunesse

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Sources complémentaires

Sources internes

Fonds du Cabinet du préfet, 1940-1946 (série W)

Liens internes

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

MALTETE (L.), Histoire administrative du département de la Loire-Inférieure, Nantes, s.d., 145 p.

LECORNU (Bernard), Un préfet sous l'occupation allemande, Châteaubriant, Saint-Nazaire, Tulle, Paris, France Empire éditeur, 1984.

ORIEUX Eugène et VINCENT Justin, Histoire et géographie de la Loire-Inférieure, arrondissement de Saint-Nazaire; Emile Grimaud, Nantes, 1895.

Services de l'Etat et organismes de temps de guerre

Cotes extrêmes : W

0001 W - Délégation départementale à l'Information, 1940-1946

Description physique : Métrage linéaire : 0,50 ml

Origine : Délégation départementale à l'Information

Biographie ou histoire

En 1940, le Maréchal Pétain s'impose comme le sauveur de la France : il fait "don de sa personne à la Patrie". Il reçoit les pleins pouvoirs de l'Assemblée nationale le 10 juillet 1940 et institue un État autoritaire reposant sur sa seule personne. Il "entreprend une œuvre de reconstruction intérieure sans précédent. Par souci de contrôle de la société civile, la répression est renforcée, des polices spéciales sont créées (...). Pour que la population admette son message d'ordre, d'obéissance et de rénovation, la propagande est l'instrument privilégié du gouvernement. [Elle] devient une arme sophistiquée gérée par des techniciens" (1). Les millions de prisonniers de guerre, le souvenir glorieux de Verdun, le soutien de l'Église catholique, le rôle des femmes et des Anciens combattants de 1914-1918 constituent les piliers du pétainisme (2). Issu du commissariat général à l'Information instauré en juillet 1939, le ministère de l'Information est créé par décret du 1er avril 1940 (3). "Suite à la défaite de l'été 40, le Gouvernement de Vichy réalise l'importance de posséder un appareil étatique lui permettant de véhiculer les thèmes de la Révolution nationale dans la zone occupée et dans la zone libre. Le mot de propagande, banni de la terminologie officielle avant juillet 1940 y est introduit et entre dans le langage courant des gouvernements" (4). A partir du 12 juillet, les services de l'Information sont placés sous contrôle du vice-président du Conseil, Pierre Laval, et ce jusqu'au 13 décembre ; ensuite, cette responsabilité est assumée par Paul Baudoin (secrétaire d'État à la présidence du Conseil), puis par Pierre-Étienne Flandin (en janvier 1941). Dès février 1941, Darlan (vice-président du Conseil) nomme Paul Marion secrétaire général adjoint à l'Information (il deviendra secrétaire général en août suivant). Outre la surveillance, la censure de la presse et de la radio en zone sud, son but est d'unifier et de contrôler sur l'ensemble du territoire tous les organes de propagande dont la vocation doit être le ralliement de l'opinion autour du Maréchal. "Il crée une centrale et un appareil de propagande d'État uniques

dans l'histoire des institutions politiques et administratives de la France. En marge de l'administration, P. Marion favorise la formation d'associations régies par la loi de 1901 dont la souplesse lui permet d'éviter certains lourdeurs bureaucratiques, de limiter les réticences de l'opinion devant les organismes qui dépendaient directement du gouvernement"(5). Par ailleurs, des délégués départementaux et régionaux (à Angers pour la Loire-Inférieure) sont nommés ; tout en étant en liaison permanente avec Vichy, ils doivent s'appuyer localement sur un réseau de bénévoles. Dans beaucoup de départements, un réseau de délégués cantonaux est établi tandis que les délégués communaux restent peu nombreux. En 1942, avec le retour de Pierre Laval (avril) et le débarquement allié en Afrique du Nord (novembre), le ton se durcit : la propagande est récupérée au profit des mots d'ordre allemands tandis que la tonalité traditionaliste s'estompe. Marion conserve son poste mais sans réelle autorité. Sous l'impulsion de Paul Creyssel, une propagande "guerrière" est mise en place, prélude aux excès verbaux de Philippe Henriot, "qui voyait dans la propagande une arme de guerre civile au sein d'un État milicien" (6), nommé en janvier 1944 sous la pression allemande.

(1) ROSSIGNOL (Dominique), Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944, Paris, PUF, 1991, p.1.

(2) COINTET (Michèle), PETAIN et les Français, 1940-1951, Paris, Perrin, 2002.

(3) La loi n°476 du 11 avril 1942 (publiée le 12 avril) organise le secrétariat général de l'Information et de la propagande.

(4) YAGIL (Limore), L'homme nouveau et la Révolution nationale de Vichy (1940-1944), Paris, presses universitaires du Septentrion, 1997, p. 192.

(5) ROSSIGNOL (Dominique), Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944, Paris, PUF, 1991, p.17.

(6) BERTRAND DORLEAC (Laurence), L'art de la défaite 1940-1944, Paris, Seuil, 1993, p. 110.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Le fonds de la Délégation départementale à l'Information, bien que peu volumineux, permet d'appréhender les rouages administratifs de la propagande mise en place par Vichy ainsi que les moyens nombreux (manifestations, publications diverses, affiches...) dont elle dispose et les thèmes abordés ("le maréchal Pétain sauveur de la France", "Travail, Famille, Patrie", la Charte du travail, la jeunesse...).

Mode de classement

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROPAGANDE

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.

(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

Fonds du Cabinet du Préfet (série W)

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

ALMEIDA (Fabrice d'), Images et propagandes, Paris, Casterman, 1995.

AMAURY (Philippe), Les deux premières expériences d'un ministère de l'Information en France (1933-1944), Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969.

GERVEREAU (L.), PESCHANSKI (D.), dir., La propagande sous Vichy, 1940-1944, Paris, BDIC, 1990.

NOBECOURT (R.G.), Les secrets de la propagande en France occupée, Paris, Fayard, 1962.

PESCHANSKI (Denis), DURAND (Yves), VEILLON (Dominique), ORY (Pascal), AZEMA (Jean-Pierre), Images de la France de Vichy : images asservies et images rebelles (1940-1944), La documentation française, 1988.

PESCHANSKI (Denis), "Vichy au singulier, Vichy au pluriel, une tentative avortée d'encadrement de la société (1941-1942)", dans Annales ESC, Paris, mai-juin 1988.

PESCHANSKI (Denis), "Contrôler ou encadrer?" dans Vingtième siècle, Paris, octobre-décembre 1990.

PESCHANSKI (Denis), "Une politique de la censure", dans Les cahiers de l'IHTP, juin 1988.

RHODES (Anthony), La propagande dans la Seconde Guerre mondiale, Paris, Presses de la Cité, 1989.

ROSSIGNOL (Dominique), Histoire de la propagande en France (1940-1944). L'utopie Pétain, Paris, Presses universitaires de France, 1991.

Cotes extrêmes : W

0041 W - Service de l'Information, 1944-1946

Description physique : Métrage linéaire : 0,30 ml

Origine : Service de l'Information

Biographie ou histoire

Le Service de l'Information est mis en place par le Gouvernement de la France libre. Le général de Gaulle souhaite que le gouvernement de la France libérée reçoive du ministère et des services de l'Information, des renseignements "sur l'esprit public, les réactions des populations face aux événements et aux mesures intervenant, ces informations devant être complémentaires à celles qu'il recevait ordinairement par les voies habituelles du ministère de l'Intérieur et des Renseignements généraux, ou même des services spéciaux. De là, un rapport de quinzaine demandé, pendant quelques mois en 1944, aux délégués régionaux"(1). En ce qui concerne la presse, elle doit être informée "sur les événements passés et présents au moins jusqu'à ce que les nouvelles agences d'informations pussent être en état de lui fournir abondamment une documentation indispensable. Un pays en guerre, avait précisé le général de Gaulle, ne néglige pas la propagande surtout quand il a été soumis, des années durant, par le truchement des presses écrite et orale au service de l'ennemi, à un pilonnage incessant. Il est donc nécessaire de faire, sans désespérer, de la contre-propagande, de dénoncer l'abjection d'un régime qui a créé les camps de concentration et procédé à des génocides organisés" (2).

Paris est libéré le 24 août 1944 ; le 29, un premier gouvernement provisoire est créé : Jean Guignebert y détient le portefeuille de l'Information. Il est remplacé par Henri Bonnet le 4 septembre suivant. En Loire-Inférieure, le service est installé dans les locaux de la préfecture.

(1) FREVILLE (Henri), La presse bretonne dans le tourmente, 1940-1946, Paris, Plon, 1979, p.106.

(2) Op. cit. p.106.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

La correspondance échangée avec Angers reflète assez bien les missions du service : communiquer des informations à la presse, instruire les demandes de réouverture de salles de cinéma, les autorisations de parution de la presse...

L'une des missions essentielles des services relevant de l'Information est la mise à l'écart des journaux compromis, réputés collaborateurs. Si la direction régionale constitue les dossiers destinés à l'ouverture de poursuites contre les sociétés de presse, elle s'adresse au correspondant local de l'Information pour qu'il lui donne un certain nombre de renseignements. Comme les journaux et les journalistes, les directeurs des exploitations cinématographiques font l'objet d'enquêtes avant d'être autorisés à rouvrir définitivement leurs établissements ; en attendant, ils bénéficient d'autorisations provisoires et révocables.

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.

(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Fonds du cabinet du Préfet (série W)
- Fonds des sous-préfectures de Châteaubriant (43 W) et Saint-Nazaire (1803 W)
- Fonds du Comité départemental de Libération (10 W)
- Fonds de l'administration de l'Enregistrement, du domaine et du timbre et fonds du Comité de confiscation des profits illicites et notamment (1679 W)

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

AMAURY (Philippe), Les deux premières expériences d'un ministère de l'Information en France (1933-1944), Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969.

BELLANGER (C.), GODECHOT (J.), Histoire générale de la presse française, Paris, PUF, 1975.

BERG GRAVENSTEN (Eva), La quatrième arme. La presse française sous l'Occupation, Lausanne, Éditions Esprit ouvert, 2001.

CHANTEPIE (Franck), Le phare de la Loire et la collaboration, mémoire de DESS sous la direction de Y. H. Nouailhat, Université de Nantes, 1977.

FREVILLE (Henri), La presse bretonne dans la tourmente, Paris, Plon, 1979.

Cotes extrêmes : W

0004 W - Secrétariat général à la Jeunesse, 1940-1943

Description physique : Métrage linéaire : 1,00 ml

Origine : Secrétariat général à la Jeunesse

Biographie ou histoire

Vichy met en place, pour la première fois en France, une politique de la jeunesse, politique, il est vrai, amorcée par le Front populaire. Inlassablement, le maréchal Pétain s'adresse aux jeunes, qui doivent constituer le moteur de la "Révolution nationale". Il veut instaurer "un ordre nouveau" basé sur la trilogie "Travail, Famille, Patrie". Pour ce faire, il faut former cette jeunesse. Si la famille et l'école sont des outils, ils ne sont pas suffisants. Les missions sont nombreuses ; outre l'adhésion des jeunes à l'idéal de la Révolution nationale, il faut les préserver de toute tentation néfaste (c'est-à-dire venue de l'Angleterre, de la Résistance, des communistes) et, par conséquent, coordonner et contrôler l'action éducative des différents mouvements de jeunesse. Il est également nécessaire, pour canaliser tous les jeunes démobilisés et endiguer le chômage, de leur donner une formation professionnelle. Pour mettre en œuvre cette politique, Vichy se dote d'une structure spécifique : le secrétariat général à la Jeunesse créé le 6 septembre 1940, placé au sein du secrétariat d'État à l'Instruction publique ; il est composé d'un niveau central, de services régionaux(1) (qui échappent à la tutelle des recteurs d'académie) et départementaux (avec parfois des correspondants locaux) qui impulsent et coordonnent les actions.

(1) La Loire-Inférieure fait partie de la VIIe région, comprenant le Finistère, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Même s'il est peu étoffé, le fonds du Secrétariat général à la Jeunesse est un reflet intéressant de la politique menée par Vichy à l'égard de la jeunesse.

On y trouve un certain nombre d'informations sur le fonctionnement, les activités du Secrétariat général à la Jeunesse. Le fonds se révèle lacunaire en ce qui concerne la procédure d'agrément des mouvements de jeunesse mise en place par le gouvernement. Néanmoins, on y trouve quelques dossiers relatifs à la création de centres ruraux et d'ateliers de jeunesse. La nature de ces institutions, créations du

gouvernement de Vichy, est d'ailleurs précisée dans une circulaire du 25 septembre 1940 (4 W 5) : toutes deux ont pour vocation de procurer du travail (utile à la collectivité) et du pain à de jeunes chômeurs, de les former professionnellement, et de leur donner une éducation physique, morale et sociale.

Mode de classement

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CENTRES, CAMPS ET ATELIERS DE JEUNESSE

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.
(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Fonds du Cabinet du préfet, 1940-1946.
- Délégation départementale à l'Information, 1939-1944 (1W).
- Sous-préfecture de Châteaubriant (plus particulièrement 43 W 293 sur les activités du secrétariat à la Jeunesse et sur les centres de jeunes, 1940-1943).
- Commissariat général à l'Éducation générale et aux sports, 1940-1945 (45 W).
- Inspection académique, 1940-1946 (1660 W).
- Renseignements généraux (plus particulièrement 1668 W 43 sur les mouvements de jeunes et de loisirs, 1939-1942).

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

DEREYMEZ (Jean-William), dir., Être jeune en France (1939-1945), Paris, L'Harmattan, 2001.
GIOLITTO (Pierre), Histoire de la jeunesse sous Vichy, Paris, Perrin, 1991.
HALLS (Wilfred D.), Les jeunes et la politique de Vichy, Paris, Syros Alternatives, 1988.
MICHEL (Alain René), La JEC, Jeunesse Étudiante Chrétienne 1938-1944 face au nazisme et à Vichy, Lille, Presses universitaires de Lille, 1988.
YAGIL (Limore), "L'homme nouveau" et la Révolution nationale de Vichy, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 1997.

Cotes extrêmes : W

0045 W - Commissariat général à l'Éducation générale et aux sports, 1940-1945

Description physique : Métrage linéaire : 0,20 ml

Origine : Commissariat général à l'Éducation générale et aux sports

Biographie ou histoire

Pour mener à bien la politique en matière de sport, le Commissariat général à l'Éducation générale et aux sports est créé par la loi du 7 août 1940 ; placé sous la direction de Jean Borotra (jusqu'en avril 1942), puis du colonel Pascot (1942-1944), il relève dans un premier temps du secrétariat d'État à la Famille et à la jeunesse. Dès septembre 1940, il est rattaché au secrétariat général à l'Instruction publique. Il dispose d'une structure dans chaque académie et dans chaque département ; les directeurs régionaux et départementaux de l'éducation générale et sportive sont placés au même niveau que les recteurs d'académie pour les premiers, que les inspecteurs d'académie pour les seconds (Nantes relève de l'académie de Rennes). Borotra fait paraître, le 20 décembre 1940, une loi dite Charte de sports (rendue opérationnelle par le décret du 19 novembre 1941). Ce texte, outre la création d'une carte sportive, l'instauration d'un contrôle médical avant toute activité physique, apporte des restrictions à la loi du 1er juillet 1901 sur les associations :

désormais, les associations sportives devront obtenir un agrément du ministère de l'Instruction publique ; elles devront également s'affilier à une fédération sportive.

Par ailleurs, le commissariat a entière compétence pour organiser l'éducation physique dans les établissements d'enseignement public.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Outre des instructions relatives à la mise en place des services départementaux et régionaux du commissariat général à l'Éducation générale et aux sports, on trouvera des dossiers relatifs aux équipements sportifs des communes et des écoles.

L'absence d'information relative à la mise en place de l'éducation générale et sportive dans les établissements d'enseignement est regrettable. Quant au contrôle institué sur les associations sportives, il laisse, dans le fonds, assez peu de trace.

Mode de classement

AFFAIRES GÉNÉRALES

ÉQUIPEMENT SPORTIF DES COMMUNES ET DES ÉCOLES

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.

(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Fonds du Cabinet du préfet (et notamment 1690 W 188-190 sur le personnel, les manifestations et les équipements sportifs).

- Fonds des Divisions de la préfecture (notamment ce qui concerne les équipements sportifs des communes et les déclaration des associations, série W).

- Direction départementale à l'Information, 1939-1944 (1 W).

- Secrétariat général à la Jeunesse, 1940-1943 (4 W).

- Direction départementale de l'Équipement (279 W et 310 W sur les équipements sportifs, 1941-1946)

- Direction départementale de la Jeunesse et des sports (1057 W et 1211 W sur les installations sportives, et les associations sportives, 1939-1979).

- Fonds de l'Inspection académique et notamment 1668 W 2 contenant des rapports sur l'éducation générale et sportive dans les établissements, 1940-1946.

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

CHAIGNEAU (Karine), Les manifestations de l'idéologie vichyssoise dans l'enseignement à Nantes, mémoire de maîtrise sous la direction de C. Pomeyrol, Université de Nantes, 1998.

GAY-LESCOT (Jean-Louis), Sport et éducation sous Vichy (1940-1944), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991.

GIOLITTO (Pierre), Histoire de la jeunesse sous Vichy, Paris, Perrin, 1991.

YAGIL (Limore), "L'homme nouveau" et la Révolution nationale de Vichy, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 1997.

Cotes extrêmes : W

1660 W - Inspection académique, 1940-1946

Description physique : Métrage linéaire : 5,50 ml

Origine : Inspection académique

Biographie ou histoire

L'inspecteur d'académie est, dans le département, le représentant du recteur d'académie, celle-ci étant la circonscription administrative de l'enseignement. L'Université impériale les faisait coïncider avec le ressort des (27) cours d'appel. En 1850, il y en a autant que de départements. En 1854, le nombre d'académies régionales est réduit à 16 : Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai (aujourd'hui Lille), Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse. Nantes dépend alors de l'académie de Rennes, et ce jusqu'en 1962, date de création de l'académie de Nantes.

Le régime de Vichy innove en mettant en place, pour la première fois, une véritable politique de la jeunesse. Dès le 15 août 1940, le Maréchal Pétain, intéressé depuis longtemps par la politique scolaire, affirme que "parmi les tâches qui s'imposent au gouvernement, il n'en est pas de plus importante que la réforme de l'Éducation nationale" (1). L'école de la République est mise en accusation ; elle a négligé l'enseignement d'un certain nombre de valeurs et, de ce fait, est en partie responsable de la défaite. D'après P. Giolitto, le chef de l'État rêve d'une "réforme intellectuelle et morale qui, prenant appui sur la défaite, permettrait de construire une France nouvelle, fondée sur ces valeurs de tradition que sont le Travail, la Famille et la Patrie. Ce rêve du Maréchal s'est concrétisé dans ce que Vichy a appelé : la Révolution nationale. Une telle Révolution supposait que fut créé un nouveau type d'homme, se situant aux antipodes de celui, jouisseur, égoïste et raisonneur, qui avait conduit la France au désastre de 1940" (2). Cet homme nouveau, doté de qualités physiques, d'une rigueur morale, du sens de la discipline et du sacrifice, sera le fer de lance de la Nation.

La mise en œuvre de cette politique a pour conséquence une législation répressive à l'égard du corps enseignant ; les programmes ainsi que les outils pédagogiques sont soigneusement révisés. L'éducation générale et sportive, destinée à former l'individu tant sur le plan physique que moral et intellectuel, est mis à l'honneur.

(1) GIOLITTO (Pierre), Histoire de la jeunesse sous Vichy, Paris, Perrin, 1991, p. 63.

(2) GIOLITTO (Pierre), "Vichy initiateur d'une politique de la jeunesse", dans Dereymez (Jean-William), dir., Être jeune en France (1939-1945), Paris, L'Harmattan, 2001, p. 131.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Le fonds de l'Inspection académique reflète assez bien les aléas de l'enseignement sous l'Occupation. Il constitue une source très précieuse pour l'histoire de l'instruction pendant la Seconde Guerre mondiale. On y trouve de nombreuses informations sur la vie quotidienne des établissements d'enseignement sous l'Occupation, sur l'introduction, parmi les disciplines enseignées, de l'éducation générale et sportive. La répression menée à l'égard des enseignants a laissé de nombreuses traces : s'ils font l'objet de toutes les attentions de la part des autorités allemandes, ils sont aussi la cible du gouvernement de Vichy qui entend mettre à son service des agents fiables, aux idées conformes au régime.

Mode de classement

ADMINISTRATION GENERALE

Affaires générales

Personnel

POPULATION SCOLAIRE ET CARTE SCOLAIRE

VIE SCOLAIRE

Aspects matériels

Scolarité

Santé scolaire

Oeuvres scolaires, oeuvres de guerre

Évacuation

Rationnement, réquisitions

BOURSES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PUBLIC

Dossiers des établissements (par commune)

Enseignement du dessin et du sport

Examens

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Dossiers généraux

Examens

ENSEIGNEMENTS SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT PRIVE

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION PROFESSIONNEL

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.

(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France).

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Versements de l'Inspection académique concernant les dossiers de carrière des enseignants (série T et W).

- Fonds du Cabinet du préfet (série W), 1940-1946.

- Fonds des divisions de la préfecture (série W), 1940-1946.

- Sous-préfecture de Châteaubriant (43 W) et plus particulièrement 43 W 290-293 sur l'enseignement et la jeunesse, 1940-1947.

- Fonds de la sous-préfecture de Saint-Nazaire, 1940-1946 (1803 W).

- Délégation départementale à l'Information, 1939-1944 (1 W).

- Secrétariat général à la Jeunesse, 1940-1943 (4 W).

- Commissariat général à l'Éducation générale et aux sports, 1940-1945 (45 W).

- Établissement d'enseignement Vial (Nantes), 1940-1958 (276 W).

- Établissements d'enseignement de Savenay, 1938-1956 (296 W).

- Lycée technique Eugène Livet (Nantes), 1934-1946 (298 W).

- École normale de Nantes, 1941-1948 (1047 W).

- Centre d'orientation et d'information de Saint-Nazaire, 1940-1945 (1055 W).

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

BARREAU (Jean-Michel), Vichy contre l'école de la République, Paris, Flammarion, 2000.

CHAIGNEAU (Karine), Les manifestations de l'idéologie vichyssoise dans l'enseignement à Nantes, mémoire de maîtrise sous la direction de C. Pomeyrol, Université de Nantes, 1998.

DEREYMEZ (Jean-William), dir., Être jeune en France (1939-1945), Paris, L'Harmattan, 2001.

DUPIN DE BEYSSAT (Bertrand), L'enseignement catholique dans le diocèse de Nantes. De la loi Falloux à la loi Debré (1850-1959), thèse sous la direction de Marcel Launay, Université de Nantes, 1996.

GAY-LESCOT (Jean-Louis), Sport et éducation sous Vichy (1940-1944), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991.

GIOLITTO (Pierre), Histoire de la jeunesse sous Vichy, Paris, Perrin, 1991.

HALLS (Wilfred D.), Les jeunes et la politique de Vichy, Paris, Syros Alternatives, 1988.

HANDOURTZEL (Rémy), Vichy et l'école 1940-1944, Paris, Noësis, 1997.

Cotes extrêmes : W

Fonds de la Police et des Renseignements généraux de Nantes, 1940-1946.

Description physique : Métrage linéaire : 30,00 ml

Origine : Police de Nantes. Renseignements généraux

Biographie ou histoire

L'année 1941 marque pour la police un véritable bouleversement dans son organisation. Une série de lois et décrets (promulgués entre avril et juillet) prévoit l'étatisation des services de police des communes de plus de 10 000 habitants. Cette réforme correspond à une revendication ancienne émanant des policiers eux-mêmes ; ainsi, la police municipale de Nantes entretient-elle des relations conflictuelles avec la municipalité ; la tension est à son paroxysme lorsque, en décembre 1938, un gardien de la paix est suspendu de ses fonctions après avoir rabroué l'adjoint au maire chargé des affaires de police. Le 21 janvier 1942, la loi concernant l'étatisation de la police nantaise est promulguée ; elle sera intégrée à la police régionale d'État le 27 octobre 1942. Un certain nombre de considérations (revendications des agents, position géographique de la ville...) mais aussi, et surtout, l'attentat contre le Feldkommandant Hotz en octobre 1941, font de la police de Nantes la seconde à être étatisée en zone occupée. L'essentiel de cette organisation mise en place par Vichy s'est perpétué sous la quatrième et la cinquième République.

Les lois d'étatisation engendrent une nouvelle structure administrative de la police. "A sa tête figuraient un secrétaire général, une direction générale de la police nationale, plusieurs directions correspondants aux services "actifs" : renseignements généraux (RG), sécurité publique, police judiciaire. Différentes échelles - locales, départementales, régionales et nationales - s'emboîtaient (...). Le personnel fut réparti en deux catégories : les fonctionnaires de la police nationale héritière directe de la sûreté nationale (commissaires et inspecteurs) dont le recrutement par concours et la gestion de carrière relevaient de la direction centrale, les membres de la police régionale d'État (PRE) qui dépendaient du préfet régional (...). Des groupes mobiles de réserve (GMR) constituaient des forces d'intervention ponctuelles"(1). A ces structures s'ajoutent des polices spéciales nées de l'Occupation et du régime de Vichy : en 1941, le ministre de l'Intérieur Pucheu crée le service de police anticommuniste (SPAC), la police aux questions juives (PQJ), le service des sociétés secrètes (SSS, police anti-maçonnique) ; la loi du 30 janvier 1943 met en place la Milice placée sous l'autorité du chef de l'État.

(1) PESCHANSKI (Denis), "Dans la tourmente", dans Berlière (Jean-Marc) et Peschanski (Denis), dir., La police française (1930-1950), entre bouleversements et permanences, Paris, La documentation française, 2000, p. 62-63.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Bien que comportant de nombreuses lacunes, les fonds de la police et des Renseignements généraux de Nantes constituent une source importante pour l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Des documents concernant le fonctionnement des services, la gestion du personnel sont conservés ; par contre, l'étatisation des services a laissé peu de traces. Bon nombre de dossiers nous informent sur les activités courantes de la police : contrôle des marchands ambulants et des nomades, de la détention des armes, des jeux, de la prostitution, maintien de l'ordre lors des manifestations publiques..., enquêtes menées par la police judiciaire, surveillance des étrangers et des mouvements politiques, domaine particulièrement influencé par le contexte.

A ces tâches "habituelles" s'ajoutent un certain nombre de missions liées à la présence allemande, aux mesures prises par le gouvernement de Vichy, aux événements. Ainsi, le fonds de la police se fait-il écho des relations police-occupant : consignes et ordres de la Kommandantur, arrestations sur ordre des autorités allemandes, renseignements fournis aux Allemands... Les mesures prises par le gouvernement de Vichy ont également des conséquences directes sur les activités de la police : pourtant, qu'il s'agisse de l'application des textes contre les juifs et les francs-maçons, des internements administratifs, le fonds est un peu décevant quant au volume de documents. Seul le travail des Français en Allemagne, Relève et Service du travail obligatoire, a laissé des archives conséquentes. Lors des bombardements de 1943-1944, le travail de la police a redoublé : il a fallu organiser les secours, lister les victimes, évacuer, reloger..., tâches relativement bien représentées dans le fonds.

On trouvera dans le petit fonds des Renseignements généraux (4 mètres linéaires) de nombreux dossiers individuels et collectifs issus de la surveillance des personnes et des mouvements notamment de collaboration, de résistance, de jeunes.

Mode de classement

POLICE DE NANTES

Mains courantes et registres

Administration générale

Gestion du personnel

Police administrative

Sûreté générale

Police judiciaire

Activités liées aux événements de guerre

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE NANTES

Surveillance des individus Surveillance des mouvements de collaboration

Surveillance des mouvements de jeunes et de loisirs

Surveillance des mouvements de Résistance

Libération

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.

(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Versements de la Direction départementale des polices urbaines : série M Fichier anthropométrique, 1920-1950 (dossiers individuels de suspects ouverts entre 1926 et 1938 et pouvant contenir des documents postérieurs, les dossiers étant alimentés à chaque nouvelle affaire).

- Versement de la police de Saint-Nazaire, 1940-1946 (1310 W).

- Fonds du cabinet du préfet, 1940-1946 (série W).

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

BARUCH (Marc-Olivier), Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944, Paris, Fayard, 1997.

BERLIERE (Jean-Marc), Le monde des polices en France, XIXe-XXe siècles, Paris, éditions Complexe, 1996.

BERLIERE (Jean-Marc), CHABRUN (Laurent), Les policiers français sous l'Occupation d'après les archives inédites de l'Épuration, Paris, Perrin, 2001.

BERLIERE (Jean-Marc) et PESCHANSKI (Denis), dir., La police française (1930-1950), entre bouleversements et permanences, Paris, La documentation française, 2000.

COUDREC (Frédéric), Les RG sous l'Occupation. Quant la police française traquait les résistants, Paris, O. Orban, 1992.

HAUDEBOURG (Guy), LIAIGRE (Franck), "La Résistance communiste en Loire-Inférieure (juin 1940-juin 1944)", dans Bougeard (Christian), dir., Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale. Acte du colloque international (15-17 novembre 20001), Brest, CRBC, 2002.

LAMBERT (Annie), TOCZE (Claude), Être juif à Nantes sous Vichy, Nantes, Siloë, 1994.

LIAIGRE (Franck), "L'étatisation et les réformes de 1941-1942, Nantes", dans Berlière (Jean-Marc) et Peschanski (Denis), dir., La police française (1930-1950), entre bouleversements et permanences, Paris, La documentation française, 2000.

PCF et Résistance. Mémoire et histoire en Loire-Inférieure. Rencontre nationale d'histoire, Cité des congrès, Nantes, 3 décembre 1999. Nantes, collection Fédération de Loire-Atlantique du Parti communiste français, 1999.

PESCHANSKI (Denis), Vichy 1940-1944, Contrôle et exclusion, Bruxelles, éditions Complexe, 1997.

RAJSFUS (Maurice), La police de Vichy, les forces de l'ordre françaises au service de la Gestapo 1940-1944, Paris, Le Cherche-Midi, 1995.

Cotes extrêmes : W

1310 W - Police de Saint-Nazaire, 1940-1946

Description physique : Métrage linéaire : 0,40 ml

Origine : Police de Saint-Nazaire

Biographie ou histoire

La police de Saint-Nazaire, comme toute les polices des villes de plus de 10.000 habitants, a été étatisée durant l'Occupation. En effet, l'année 1941 marque pour la police un véritable bouleversement dans son organisation. Une série de lois et décrets (promulgués entre avril et juillet) prévoit l'étatisation des services de police. L'essentiel de cette organisation mise en place par Vichy s'est perpétué sous la quatrième et la cinquième République.

Les lois d'étatisation engendrent une nouvelle structure administrative de la police. "A sa tête figuraient un secrétaire général, une direction générale de la police nationale, plusieurs directions correspondants aux services "actifs" : renseignements généraux (RG), sécurité publique, police judiciaire. Différentes échelles - locales, départementales, régionales et nationales - s'emboîtaient (...). Le personnel fut réparti en deux catégories : les fonctionnaires de la police nationale héritière directe de la sûreté nationale (commissaires et inspecteurs) dont le recrutement par concours et la gestion de carrière relevaient de la direction centrale, les membres de la police régionale d'État (PRE) qui dépendaient du préfet régional (...). Des groupes mobiles de réserve (GMR) constituaient des forces d'intervention ponctuelles"(1). A ces structures s'ajoutent des polices spéciales nées de l'Occupation et du régime de Vichy : en 1941, le ministre de l'Intérieur Pucheu crée le service de police anticommuniste (SPAC), la police aux questions juives (PQJ), le service des sociétés secrètes (SSS, police anti-maçonnique) ; la loi du 30 janvier 1943 met en place la Milice placée sous l'autorité du chef de l'État.

(1) PESCHANSKI (Denis), "Dans la tourmente", dans Berlière (Jean-Marc) et Peschanski (Denis), dir., La police française (1930-1950), entre bouleversements et permanences, Paris, La documentation française, 2000, p. 62-63.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Ce petit fonds d'archives (rescapé des bombardements ?) versé en 1990 par le commissariat de police de Saint-Nazaire est composé de dossiers très sommaires (11 articles représentant 0,40 mètre linéaire au total) portant sur des sujets variés tels que le personnel, la sécurité civile et la défense passive, les bombardements, la collaboration, la Résistance, l'épuration. Il est évident que ce fonds est très incomplet, ce qui est tout à fait regrettable vu l'histoire nazairienne de cette période.

Mode de classement

Personnel

Sécurité civile et défense passive

Sûreté générale

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.
(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Versements de la Direction départementale des polices urbaines de Nantes et des Renseignements généraux, 1940-1946 (série W)
- Fonds du cabinet du préfet, 1940-1946 (série W).
- fonds de la sous-préfecture de Saint-Nazaire, 1940-1946 (1803 W).

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

- BARUCH (Marc-Olivier), *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997.
- BERLIERE (Jean-Marc), *Le monde des polices en France, XIXe-XXe siècles*, Paris, éditions Complexe, 1996.
- BERLIERE (Jean-Marc), CHABRUN (Laurent), *Les policiers français sous l'Occupation d'après les archives inédites de l'Épuration*, Paris, Perrin, 2001.
- BERLIERE (Jean-Marc) et PESCHANSKI (Denis), dir., *La police française (1930-1950), entre bouleversements et permanences*, Paris, La documentation française, 2000.
- COUDREC (Frédéric), *Les RG sous l'Occupation. Quant la police française traquait les résistants*, Paris, O. Orban, 1992.
- HAUDEBOURG (Guy), LIAIGRE (Franck), "La Résistance communiste en Loire-Inférieure (juin 1940-juin 1944)", dans Bougeard (Christian), dir., *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale. Acte du colloque international (15-17 novembre 20001)*, Brest, CRBC, 2002.
- LIAIGRE (Franck), "L'étatisation et les réformes de 1941-1942, Nantes", dans Berlière (Jean-Marc) et Peschanski (Denis), dir., *La police française (1930-1950), entre bouleversements et permanences*, Paris, La documentation française, 2000.
- PCF et Résistance. *Mémoire et histoire en Loire-Inférieure. Rencontre nationale d'histoire, Cité des congrès, Nantes, 3 décembre 1999*. Nantes, collection Fédération de Loire-Atlantique du Parti communiste français, 1999.
- PESCHANSKI (Denis), *Vichy 1940-1944, Contrôle et exclusion*, Bruxelles, éditions Complexe, 1997.
- RAJSFUS (Maurice), *La police de Vichy, les forces de l'ordre françaises au service de la Gestapo 1940-1944*, Paris, Le Cherche-Midi, 1995.

Cotes extrêmes : W

Fonds des prisons de Nantes et Saint-Nazaire, 1940-1946.

Description physique : Métrage linéaire : 3,00 ml

Origine : Prison de Nantes, prison de Saint-Nazaire

Biographie ou histoire

Propriétés des Départements depuis le décret du 9 avril 1811, les maisons d'arrêt, de justice et de correction sont, à l'origine, érigées auprès de chaque tribunal de première instance. Entre les deux guerres, différentes mesures aboutiront à la fermeture de bon nombre d'entre elles. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, il existe 16 circonscriptions pénitentiaires régionales (douze ayant pour siège des maisons centrales, les quatre autres s'appuyant sur les maisons d'arrêt les plus importantes de leur ressort) ; Nantes dépend de Rennes (où est installée la maison centrale affectée, par arrêté du 1er mai 1940, à la détention de femmes) au même titre que les départements bretons, la Mayenne et la Sarthe. Le décret du 31 janvier 1944 met en place 19 régions pénitentiaires calquées sur les régions administratives (Nantes relève alors d'Angers). Ces établissements sont destinés à recevoir les personnes en attente de jugement, les condamnés à de courtes peines (un an et un jour maximum), les passagers divers (vagabonds, militaires...).

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement de Vichy, comme tout régime autoritaire, utilise l'enfermement sans restriction. Si l'internement dans les camps relève des préfets qui en prennent la décision (procédure plus rapide à mettre en œuvre qu'un jugement pénal), les prisons ont une fonction pénale et sont sous la tutelle du ministère de la Justice. Cette différence est fortement atténuée lorsque, en 1943, les prisons sont rattachées au secrétariat d'État à l'Intérieur. Par ailleurs, les autorités d'Occupation disposent de quartiers au sein des établissements pénitentiaires pour y enfermer leur prisonniers.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Les fonds des maisons d'arrêt de Nantes et de Saint-Nazaire sont visiblement très incomplets, surtout en ce qui concerne Saint-Nazaire. Pour cet établissement, la fermeture de la prison de 1943 à 1945 et l'incendie de 1973 qui a détruit, semble-t-il, une bonne partie des archives sont probablement en partie responsables des lacunes archivistiques. Malgré cela, ces fonds présentent un intérêt évident pour l'histoire de cette période.

Outre les documents concernant l'administration générale, le fonctionnement de l'établissement pénitentiaire de Nantes (peu nombreux), l'essentiel des archives concerne les détenus des deux prisons et, plus précisément, est composé de registres d'écrou. L'existence de registres spécifiques pour les incarcérations ordonnées, d'une part par les Allemands, puis d'autre part, lors de la Libération de Nantes, par les Forces françaises de l'intérieur est à signaler. Les incarcérations effectuées à Nantes par le Service de police anti-communiste (SPAC) et par la Milice sont également mentionnées à part, au sein du répertoire concernant les personnes détenues sur ordre des Allemands.

Mode de classement

1305 W - PRISON DE NANTES

Fonctionnement

Population carcérale

6 Y, 1804 W - PRISON DE SAINT-NAZAIRE

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.
(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Série Y : un certain nombre de registres concernant la prison de Nantes, commençant avant la Seconde Guerre mondiale et se terminant pendant ou après, sont cotés en série Y : il s'agit d'un registre d'écrou (1939-1943), de registres d'infirmerie (1922-1941, 1946) et de contrôle médical (1937-1949).
- Versement de l'administration pénitentiaire : registre d'écrou et registre d'économat du centre pénitentiaire de Choisel à Châteaubriant (1807 W 1-2). 1945-1946.
- Versements des tribunaux, 1940-1946 (série W).
- Fonds du cabinet du préfet, 1940-1946 (série W).

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la justice, Vichy 1941-1943*, éditions Pygmalion, 1989.

FARCY (Jean-Claude), *Deux siècles d'histoire de la justice en France. Notices bibliographiques*, Paris, CNRS éditions, 1996.

FARCY (Jean-Claude), Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958), Paris, CNRS, 1992.
Justice. Les archives contemporaines de l'administration centrale. Guide de recherches, Paris, La Documentation française, 1997.
PEDRON (Pierre), La prison sous Vichy, Paris, édition de l'Atelier, 1993.
PETIT (Jacques-Guy), FAUGERON (Claude), PIERRE (Michel), Histoire des prisons en France, Toulouse, Privat, 2002.

Cotes extrêmes : W

0006 W - Comité nantais d'aide aux prisonniers de guerre, 1941-1946

Description physique : Métrage linéaire : 1,20 ml

Origine : Comité nantais d'aide aux prisonniers de guerre

Biographie ou histoire

Pour des milliers d'hommes, la défaite entraîne l'internement dans les casernes, dans les camps provisoires (comme ceux de la région de Châteaubriant) avant le transfert vers l'Allemagne où la plupart travailleront pour l'ennemi. Les appels à la générosité publique à l'égard des prisonniers de guerre sont nombreux. Créé en août 1914 pour aider les populations civiles touchées par la guerre, le Secours national est reconstitué par décret du 19 octobre 1939 et placé sous l'autorité de Philippe Pétain par une loi du 4 octobre 1940. Il est chargé de coordonner et de diriger l'action des œuvres privées en faveur des réfugiés, des prisonniers... Pour ce faire, il organise des collectes, des ventes de cartes et de portraits du maréchal. Par ces actions, il sert les desseins du chef de l'État en le présentant comme le sauveur des déshérités et se trouve par conséquence être un élément actif de la propagande de Vichy.

L'aide aux prisonniers de guerre est organisée de façon officielle, autour de différentes structures : un comité central d'aide aux prisonniers siégeant à Paris, des comités dans chaque département et des comités locaux par commune (ou fraction de grandes villes). Le Secours national approvisionne le comité central en denrées et objets. Celui-ci répartit les marchandises entre les différents départements qui eux-mêmes font une redistribution aux comités locaux en fonction du nombre de prisonniers recensés.

Le Comité nantais d'aide aux prisonniers de guerre est une association (loi 1901) créée le 10 mars 1942. C'est en quelque sorte une structure intermédiaire entre le Comité départemental et les comités locaux nantais : il recevra du Comité départemental (installé rue de Strasbourg) tout l'approvisionnement destiné aux Nantais et le répartira entre les comités locaux (un par canton, avec parfois des sous comités suivant l'importance des cantons). En outre, il pourra acheter et ainsi mettre à la disposition des familles (par l'intermédiaire des comités locaux) davantage de produits. Pour cela, la mairie accorde au Comité une subvention. Sa mission consiste donc à se procurer un maximum de denrées et produits divers afin que les comités locaux puissent les proposer aux familles de prisonniers et assurer l'envoi des colis.

La dissolution du Comité nantais d'aide aux prisonniers est prononcée en réunion générale le 26 février 1946.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

L'organisation générale, de la création à la dissolution du Comité nantais d'aide aux prisonniers, est assez bien représentée dans le fonds. On y trouve également des pièces comptables donnant un aperçu global du fonctionnement à la fois du Comité nantais et des comités de canton.

Afin de gérer l'attribution des colis, la mairie recense les prisonniers et établit, en double exemplaire, une carte de colis délivrée aux comités locaux et au représentant du prisonnier. On retrouve certaines de ces cartes de colis au sein du fichier alphabétique des prisonniers ; ce dernier indique, outre le nom du prisonnier, son lieu de détention et le nom de son représentant à Nantes.

De nature principalement comptable, ce fonds est néanmoins le reflet intéressant d'une organisation de solidarité à l'égard des prisonniers de guerre.

Mode de classement

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ACTIVITÉS

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.
(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Fonds du Cabinet du préfet, 1940-1946 (série W)
- Fonds de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (165 J). Ce petit fonds contient notamment des listes et fiches de renseignement sur des personnes de la Loire-Atlantique qui ont été internées, déportées ou fusillées.
- Fonds Martineau -Baranger (144 J). Ce fonds contient des récits, photographies... relatifs aux missions de la Croix-Rouge (section de la Loire-Inférieure) notamment auprès des déportés rapatriés, des prisonniers en Allemagne.

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

BOUGEARD (Christian), "La vie quotidienne des Bretons pendant la Seconde Guerre mondiale : quelques aspects", dans Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, tome 92, p.81.

DURAND (Yves), La captivité, Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945, Paris, FNCPG-CARM, 1980.

DURAND (Yves), La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos, Paris, Hachette, 1987.

LEWIN (Christophe), Le retour des prisonniers de guerre français, Paris, 1986.

Oflag IV, répertoire d'adresses, Châteaubriant, 1942.

Cotes extrêmes : W

1815 W - Services du travail et de la main-d'oeuvre, 1940-1946

Description physique : Métrage linéaire : 4,00 ml

Origine : Services du Travail et de la main-d'oeuvre

Biographie ou histoire

La vie quotidienne des Français se trouve inévitablement bouleversée par la défaite de 1940. Outre la présence de l'occupant, le ravitaillement, les bombardements..., les difficultés liées au travail et à la main-d'oeuvre font partie du lot quotidien. Le chômage est important. Les entreprises souffrent de la désorganisation économique, du manque de matières premières et de source d'énergie ; elles doivent souvent ralentir leur activité, voire fermer. Néanmoins, en raison du recrutement allemand, dès le printemps 1941, la Bretagne passe d'une situation de chômage à une situation de pénurie de main-d'oeuvre. Les conditions de travail se trouvent largement affectées par les événements. Entre novembre 1940 et août 1942, une série de mesures visent à supprimer les syndicats. Les confédérations syndicales et patronales sont dissoutes en novembre 1940. La corporation paysanne est créée en décembre suivant tandis que la Charte du travail est promulguée en octobre 1941 ; les syndicats uniques sont mis en place en août 1942. En matière de main-d'oeuvre, la politique menée par le gouvernement de Vichy va susciter une réelle prise de conscience au sein de la population. Face aux exigences allemandes, Laval accepte l'envoi, pour travailler en Allemagne, de 250 000 hommes : c'est la Relève (juin 1942), qui prévoit la libération d'un prisonnier de guerre pour trois travailleurs volontaires en Allemagne. Malgré tous les efforts du gouvernement de Vichy, la Relève est un échec. La loi du 4 septembre relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'oeuvre permet à l'État français de réquisitionner les hommes âgés de 18 à 50 ans ainsi que les femmes célibataires et sans enfants âgées de 21 à 35 ans pour "effectuer tous les travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la Nation". En réalité, cette loi constitue une première

phase à la mise en place du travail obligatoire tandis que la fiction de la Relève est maintenue dans les discours officiels. Le Service du travail obligatoire est instauré par la loi du 16 février 1943. Pour mettre en oeuvre ces mesures concernant la main-d'oeuvre, de nouveaux organismes administratifs sont instaurés, se superposant aux services relevant du ministère (alors secrétariat d'État) du Travail. La loi du 24 février 1943 crée un Commissariat général au STO placé directement sous l'autorité du chef du gouvernement, doté de directions régionales et départementales ; en outre, les décrets du 29 mars 1943 instaurent des commissions d'orientation de la main-d'oeuvre au niveau régional et des comités d'affectation de la main-d'oeuvre au niveau départemental. Dans un premier temps, la direction départementale du STO supervise tous les mouvements de main-d'oeuvre et est chargée de l'application des instructions du Commissariat général. Quant aux services relevant du ministère du Travail, ils ont pour mission la répartition aussi harmonieuse que possible de la main-d'oeuvre et assurent les tâches matérielles de gestion des fichiers et des demandes de mutations d'emploi. "Au niveau départemental, comme au niveau national, l'histoire de leur rapports est celle d'un accroissement constant, mais non sans heurts, des prérogatives des services nouvellement créés" (1).

Étant donné ces vicissitudes administratives, les archives de la période de la guerre relatives au travail ont été réunies sous une même cote (1815 W) quel que soit le service productif.

(1) Archives départementales de la Mayenne, Service du travail obligatoire de la Mayenne (STO). Répertoire numérique du fonds 46 W, Laval, 1981, p. 7. L'introduction de ce répertoire retrace l'évolution (des appellations et attributions) des différents services administratifs liés au Travail et au STO.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

A l'exception des instructions et circulaires, les documents conservés issus des services du travail et de la main-d'oeuvre ne sont pas révélateurs du contexte, des difficultés de l'époque : chômage, conditions de travail, mise en place de la Charte du travail...

Quant à l'application des mesures relatives à la Relève et au STO, elle n'a laissé localement que très peu de traces : quelques instructions, correspondances et listes, des contrats d'embauche de travailleurs pour l'Allemagne conformément à la Relève et à la loi du 4 septembre 1942. C'est bien peu au regard de ce qui a été produit.

Mode de classement

GESTION ADMINISTRATIVE DES SERVICES

Organisation, fonctionnement

Personnel

TRAVAIL

MAIN-D'OEUVRE

RELÈVE ET LOI DU 4 SEPTEMBRE 1942

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.

(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Fonds du cabinet du préfet, 1940-1946 (série W)

- Fonds des Divisions de la préfecture, 1940-1946 (série w)

- Fonds de la sous-préfecture de Châteaubriant, 1940-1946 (43 W)

- Fonds de la police de Nantes, 1940-1946 (1623 W)
- Fonds de la direction départementale de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

- Archives départementales de la Mayenne, Service du travail obligatoire de la Mayenne (STO). Répertoire numérique du fonds 46 W, Laval, 1981.
- AZEMA (Jean-Pierre), WIEVIORKA (Olivier), Vichy 1940-1944, Paris, Perrin, 2000.
- BELTRAN (Alain), FRANCK (Robert), ROUSSO (Henry), dir., La vie des entreprises sous l'Occupation. Une enquête à l'échelle locale, Paris, Temps présents, 1994.
- CEZARD (P.), "Fonds d'archives relatifs à l'emploi pendant la Seconde Guerre mondiale conservés aux Archives nationales", dans Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, n° spécial, janvier 1965, p. 85-89.
- HARBULOT (Jean-Pierre), "Relève" et "Service du travail obligatoire" dans COINTET (Michèle et Jean-Paul), dir., Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation, Paris, Tallandier, 2000.
- HOOP (J. M. d'), "La main-d'oeuvre française au service de l'Allemagne", dans Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, n° 81, janvier 1971, p.73-88.
- KEDWARD (H. Roderick), "STO et maquis" dans AZEMA (Jean-Pierre), BEDARIDA (François), dir., La France des années noires, Paris, Seuil, tome 2, 2000.
- LE CROM (Jean-Pierre), Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme, Paris, édition de l'Atelier, 1995.
- LE CROM (Jean-Pierre), L'organisation des relations professionnelles en France (1940-1944). Corporatisme et Charte du travail, thèse de doctorat de droit, Université de Nantes, 1992.

Cotes extrêmes : W

0010 W - Comité départemental de Libération, 1944-1946

Description physique : Métrage linéaire : 3,50 ml

Origine : Comité départemental de Libération

Biographie ou histoire

De 1940 à 1943, la Résistance se développe lentement donnant naissance à de multiples mouvements. Rapidement, le besoin d'unification se fait sentir et ce pour deux raisons : donner à la Résistance intérieure une plus grande efficacité grâce à une coordination, et mettre en place localement des représentants de la France libre. C'est à Jean Moulin que revient la tâche de coordonner les mouvements de résistance ; c'est chose faite en 1943 avec la création du Comité national de la Résistance (CNR). Dans le même temps, la mise en place des comités départementaux de Libération (CDL), équivalents du CNR au niveau local, est envisagée. En Bretagne, les premières réunions des CDL ont lieu, dans la clandestinité, fin 1943-début 1944. En Loire-Inférieure, Bernier (du mouvement Front national), Péneau (secrétaire de l'Union départementale des syndicats), Constant (ancien maire de Nantes) sont les fondateurs du CDL. Les deux premiers présidents, Coudy (secrétaire de l'Union locale des syndicats) et Davier sont arrêtés par la Gestapo et déportés. Comme le CNR, les CDL doivent refléter dans leur composition l'ensemble des tendances politiques et regrouper des représentants des différents partis, mouvements de Résistance, syndicats. Dans la réalité, à l'exception du parti communiste et de la SFIO organisés dans la clandestinité, les autres partis et mouvements ne le sont pas et se trouvent sous représentés, ce qui entraîne un décalage entre l'opinion modérée des départements bretons (voire conservatrice comme en Loire-Inférieure) et les CDL orientés plus à gauche.

Après la Libération, outre leur rôle (plus connu) dans le cadre de l'épuration, les CDL sont chargés de coopérer avec les préfets, de participer au renouvellement des municipalités en attendant les élections et se substituent aux conseils généraux jusqu'aux élections cantonales. Dans certaines villes, des comités locaux de Libération ont surgi plus ou moins spontanément.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Si l'on peut trouver bon nombre d'information sur la composition, le fonctionnement du Comité départemental de Libération, les dossiers relatifs à l'épuration (des personnalités politiques et publiques, de la presse, des fonctionnaires, des mouvements de collaboration...) occupent une large place dans le fonds.

Mode de classement

ORGANISATION, FONCTIONNEMENT DU CDL
RELATIONS AVEC LES DIFFERENTES INSTITUTIONS, MANIFESTATIONS OFFICIELLES
Relations avec les comités de Libération
Commissions militaires
EPURATION
Épuration politique et professionnelle
Dossiers individuels de suspects de collaboration
Internements administratifs
INTERVENTIONS DIVERSES DU CDL

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.
(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Fonds du cabinet du préfet, 1940-1946 (série W)
- Fonds des sous-préfectures de Châteaubriant (43 W) et de Saint-Nazaire (1803 W), 1940-1946
- Fonds de la police de Nantes (1623 W et 1818 W) et des Renseignements généraux (1668 W), 1940-1946
- Fonds du Comité de confiscation des profits illicites (1679 W), 1944-1959

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

- ARON (Robert), Histoire de l'épuration, Paris, Fayard, 3 vol., 1967-1975.
AZEMA (Jean-Pierre), Jean Moulin face à l'Histoire, Paris, Flammarion, 2000.
AZEMA (Jean-Pierre), La collaboration, Paris, PUF, 1975.
BAUDOT (Marcel), Libération de la Bretagne, Paris, Hachette, 1973.
BAUDOT (Marcel), "La Résistance française face aux problèmes de répression et d'épuration", dans Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, n°81, janvier 1971.
BOUGEARD (Christian), "La transition des pouvoirs en Bretagne à la Libération", dans Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, tome LXVI, 1989.
Comité départemental de Libération de la Loire-Inférieure, Bulletin édité à l'occasion des États généraux de la Renaissance française, Paris, 10-14 juillet 1945.
FOULON (Charles-Louis), Le comité départemental de la Libération d'Ille-et-Vilaine, mémoire de maîtrise en histoire sous la direction de Michel Denis, Université de Rennes II, 1970.
ROUSSO (Henri), La collaboration, Paris, MA éditions, 1987.
SAINCLIVIER (Jacqueline), "Le retour à la paix dans l'ouest de 1944 à ?", dans Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, tome 104, 1997.

Cotes extrêmes : W

1679 W - Administration des Finances, 1940-1959.

Date de l'unité documentaire : 1939-1959

Description physique : Métrage linéaire : 25,00 ml

Origine : Administration de l'Enregistrement, du domaine et du timbre. Comité de confiscation des profits illicites

Biographie ou histoire

Durant toute la période de la guerre, l'administration de l'Enregistrement, du domaine et du timbre a eu à gérer des biens séquestrés ou spoliés : biens des individus, des mouvements politiques ou professionnels hostiles au régime de Vichy et à l'occupant, biens des populations telles que les juifs faisant l'objet de mesures de spoliation. Dans l'immédiat après-guerre, les biens placés sous séquestre sont d'origine différente : biens laissés par les Allemands et par leur sympathisants, biens des personnes et entreprises ayant collaboré. Dans ce domaine, l'administration fiscale, et plus précisément le Comité de confiscation des profits illicites, joue un rôle important à la Libération.

Les ordonnances du 16 octobre 1944 et du 29 mars 1945 mettent en place la répression des faits de commerce avec l'ennemi. Les crimes sont déférés aux cours de justice et chambres civiles. Les délits sont jugés par les tribunaux correctionnels ordinaires. Parallèlement à ces jugements pénaux, les profits résultant de tout rapport avec l'ennemi, même s'ils ne sont pas punissables au regard de l'ordonnance du 29 mars 1945, peuvent être confisqués (ordonnance du 6 janvier 1945) ; c'est le rôle des Comités de confiscation des profits illicites.

Il y a un comité par département (ou plusieurs si nécessaire, ou un pour plusieurs départements) relevant du ministère des Finances et composé du trésorier-payeur général, du directeur des Contributions directes et du Cadastre, du directeur des Contributions indirectes, du directeur de l'Enregistrement, du domaine et du timbre, du directeur départemental du Contrôle économique, du directeur des Douanes et de trois représentants du Comité départemental de Libération.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Présentation du contenu

Le fonds de l'administration de l'Enregistrement, du domaine et du timbre, pour la période de la Seconde Guerre mondiale, est relativement indigent. Malgré tout, on y trouve des informations intéressantes sur les séquestres et spoliations effectuées durant l'Occupation (concernant notamment les syndicats, les mouvements politiques, les sociétés secrètes, les juifs) et à la Libération dans le cadre de l'épuration (de la presse, des mouvements de collaboration...).

Les archives produites par le Comité de confiscation des profits illicites sont abondantes (23 mètres linéaires) et se composent pour l'essentiel de dossiers d'enquête financière sur les profits réalisés par les personnes ou entreprises soupçonnées de collaboration.

Mode de classement

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DU DOMAINE ET DU TIMBRE : SEQUESTRES ET SPOLIATIONS

Affaires générales

Sous l'Occupation

A la Libération

COMITE DE CONFISCATION DES PROFITS ILLICITES

Administration générale

Profits illicites

Conditions d'utilisation

Reproduction libre sauf impossibilité matérielle

Références

Répertoire numérique :

Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la Seconde Guerre mondiale, tome 3, Services de l'Etat et organismes de temps de guerre (1940-1946), Nantes, 2003.

(Instrument de recherche visé par la Direction des Archives de France)

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)

Sources complémentaires

Sources internes

- Fonds du Cabinet du préfet, 1940-1946 (série W)
- Fonds de la sous-préfecture de Châteaubriant, 1940-1946 (43 W)
- Fonds des Divisions de la préfecture et notamment les dossiers concernant le contrôle des prix, les infractions relatives à la législation économique et au ravitaillement.

Bibliographie

Bibliographie sommaire :

- ARON (Robert), Histoire de l'épuration, Paris, Fayard, 3 vol., 1967-1975.
- AZEMA (Jean-Pierre), La collaboration, Paris, PUF, 1975.
- BELTRAN (Alain), FRANCK (Robert), ROUSSO (Henry), dir., La vie des entreprises sous l'Occupation. Une enquête à l'échelle locale, Paris, Temps présents, 1994.
- BOHN (Roland), 1940-1945... En Bretagne, conséquences économiques et sociales de la présence allemande, Bannalec, Ertheb, 2000.
- CHANTEPIE (Franck), Le phare de la Loire et la collaboration, mémoire de DESS sous la direction de Y. H. Nouailhat, Université de Nantes, 1977.
- HUYSE (L.), DHONDT (S.), La répression des collaborations, 1942-1952. Un passé toujours présent, Bruxelles, CRISP, 1993.
- LACROIX-RIZ (Annie), Industriels et banquiers français sous l'Occupation. La collaboration économique avec le Reich et Vichy, Paris, A. Colin, 1999.
- LIAIGRE (Franck), L'étrange ascension d'un maire de Nantes. André Morice, la Collaboration et la Résistance, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002.
- Mission d'étude sur la spoliation des juifs en France, Rapport général, Paris, Documentation française, 2000.
- Mission d'étude sur la spoliation des juifs en France, Guide des recherches dans les archives des spoliations et des restitutions, Paris, Documentation française, 2000.
- NOVICK (Peter), L'épuration française, 1944-1949, Paris, Balland, 1985.
- ROUSSO (Henry), La collaboration, Paris, MA éditions, 1987.
- SANDERS (Paul), Histoire du marché noir 1940-1946, Paris, Perrin, 2001.
- VENNER (Dominique), Histoire de la collaboration suivi des dictionnaires des acteurs, partis et journaux, Paris, Pygmalion, 2000.

Organismes du ravitaillement en Loire-Inférieure

Cotes extrêmes : W

Organismes du ravitaillement en Loire-Inférieure.

Date de l'unité documentaire : 1939-1950

Liens

- [Cliquer sur ce lien pour consulter ce document](#)